

**Arrêté en date du 12 JAN. 2023**

**Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 26 et 27 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

**ARRETE**

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'attaché d'administration hors classe au titre de l'année 2022 (par ordre alphabétique) :

NOM Prénom	Affectation
GEORGES Rémi	ASP DR ILE DE FRANCE
PAYSANT Isabelle	SG / RAPS / SN - Secrétariat national RAPS

Article 2 : Le Secrétaire général par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le : **12 JAN. 2023**

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et par délégation,

**Le sous-directeur  
de la gestion des carrières  
et de la rémunération**

**Laurent BELLÉGUIC**